

Procédure	Présentation	Arrêt du projet	Approbation
Élaboration		26/09/2007	
Mise en débat n°1		02/09/2009	
1 ^{er} modification		09/09/2011	
Mise en débat n°2		27/02/2012	
Mise en compatibilité n°1		20/12/2018	
Mise en débat		27/09/2020	

Urbanis

Agence de services
385, Allée de l'Indépendance Latine
39000 Mâcon
Tel : 04 68 29 97 03
Fax : 04 68 38 08 78
urbanis@urbanis.fr

Mairie de Jonquières Saint-Vincent
Place de la Marie
39 300 JONQUIÈRES SAINT-VINCENT
Tel : 04 68 74 50 12
Fax : 04 68 74 50 33

LEGENDE

- Limite de zone
 - Éléments de paysage au titre de l'article L.151-23 du code de l'urbanisme - haies
 - Linéaire commercial en application de l'article L.151-18 du code de l'urbanisme
 - Éléments du patrimoine bâti au titre de l'article L.151-19 du code de l'urbanisme
 - Espace boisé classé
 - Secteur avec limitation de la constructibilité de 100m autour des limites de la station d'épuration
 - Recul minimum de construction de part et d'autre des axes routiers
 - Contrainte écologique au titre de l'article L.151-23 du code de l'urbanisme - 10m de part et d'autre du Valat
 - Périmètre faisant l'orientation d'aménagement et de programmation
 - Emplacement réservé
 - Secteur de mixité sociale en application de l'article L.151-15 du CU
 - Secteur de bruit de part et d'autre des infrastructures terrestres
- Zones inondables**
- Enveloppe des zones inondables par ruissellement
 - Enveloppe des zones inondables du PPRI approuvé par AP du 16/09/2016
- Périmètres de protection réglementaires du puits des fontaines (DUP du 27/04/1999)**
- Périmètre de protection immédiate
 - Périmètre de protection rapprochée
 - Périmètre de protection éloignée
- Périmètres de protection indicatifs du champ captant de Puyroux (DUP du 02/10/1975 et rapport hydrogéologique du 23/12/2004)**
- Périmètre de protection éoligé
- Périmètres de protection indicatifs du champ captant du Mas de Clerc (rapport hydrogéologique du 23/12/1996)**
- Périmètre de protection éoligé
- Secteurs soumis à risque glissement de terrain**
- Aléa fort
 - Aléa moyen
- Aléa gonflement Argiles**
- Aléa moyen sur toute la commune

Tableau des éléments du patrimoine à protéger en application de l'article L151-19 du code de l'urbanisme

Numéro	Description
1	Moulin
2	Moulin
3	Moulin

Liste des emplacements réservés

Nom	Description	Beneficiaire	Superficie (m²)
ER1	Élargissement du chemin du Mas Rouge à 6 m	Commune	100
ER1	Élargissement du chemin du Mas Rouge à 6 m	Commune	67
ER2	Élargissement de la rue des Carrées à 6 m	Commune	204
ER2	Élargissement de la rue des Carrées à 6 m	Commune	188

